

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 09 Juillet à 19 heures 00 se sont réunis dans la salle Maurice Durey les membres du Conseil municipal de la Commune Les Barils, sous la présidence de *M. Philippe OBADIA, Maire Les Barils*, dûment convoqués.

Présents : Patrick PAUCHET, Alain BRUNET, Ghislaine CHABLE, Hubert PRIVE, Gilles MARTIN, Michelle POTIER, Alain RATTIER, Damien SCHAEFLE,

Absent excusé : Stéphane SERGENT pouvoir à Philippe OBADIA et Hélène DELERIS pouvoir à Patrick PAUCHET

Secrétaire de séance : Patrick PAUCHET

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal

- délibérations :

- ↔ Panneau informatif
- ↔ Embauche du nouvel employé communal
- ↔ Convention pour la location du mobilier communal
- ↔ Modifications statutaires de l'Interco Normandie Sud Eure
- ↔ Repas des Anciens et du Noël des enfants : Nouvelles modalités

- Point sur le barnum

- Organisation du 14 Juillet

- Accès à Center-Parcs

- Ouverture de la mairie cet été

- Questions diverses

M. le Maire ouvre le 12ème conseil.

Approbation du dernier procès-verbal

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres.

Panneau informatif

- Après avoir présenté le devis de C2R communication pour la réactualisation du panneau situé place de l'église, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** son approbation pour la réalisation d'un panneau informatif

- **DECIDE** de confier cette mission à l'entreprise C2R d'Asnières sur Seine pour un montant de **550 € HT**.

Embauche du nouvel employé communal

M. Romain CAZAT a décidé de ne pas prolonger son contrat après la période d'essai de 3 mois. Le poste est devenu vacant au 06/07/2021.

Après avoir mis une annonce sur les réseaux sociaux, 2 personnes répondant au profil recherché ont été rencontrées.

Après les avoir rencontrés la candidature de Donatien GRANGERAY a été retenue. Le poste sera pourvu à compter du 15 juillet 2021.

Convention pour la location du mobilier communal

M. le Maire propose de mettre en location le mobilier appartenant à la commune (tables, chaises, barnum...). Un contrat de location sera rédigé et la tarification sera fixée à l'occasion d'un prochain conseil.

Il est convenu de continuer à prêter gracieusement le mobilier communal avec un contrat de mise à disposition à l'Association Les Barils Loisirs.

Le conseil est unanime.

Modifications statutaires de l'Interco Normandie Sud Eure

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'Interco Normandie Sud Eure lors de son assemblée communautaire du 17 Mars 2021, a procédé à des modifications statutaires.

Ces modifications s'appuient sur :

La loi n°2015-991 dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L.5211-17 et L5214-16 ;

La loi NOTRe prévoyait un transfert de la compétence eau et assainissement aux communautés des communes à compter du 1er janvier 2020. Cette compétence doit désormais figurer dans les statuts au titre des compétences obligatoires en application de l'article L5214-16 du CGCT.

Par ailleurs, ce même article précise que les statuts doivent distinguer les compétences obligatoires, les compétences supplémentaires relevant du II de l'article L.5214-16 dont il convient de définir l'intérêt communautaire et enfin les autres compétences complémentaires. Ainsi, conformément à la réglementation, la nouvelle rédaction des statuts reprend ces dispositions.

Enfin, au titre de ses compétences facultatives, L'INTERCO Normandie Sud Eure exerce « La construction, la réhabilitation et l'entretien d'équipements destinés aux professionnels de santé regroupés en pôle ou maison de santé ».

L'exercice de cette compétence était limité aux équipements suivants :

- Maison de santé « Bonnette » à Bourth
- Ensemble des cabinets médicaux « Maison Gautier » à Mesnils sur Iton
- Maison médicale à Tillières sur Avre
-

Afin de prendre en considération la volonté de promouvoir et favoriser l'accès aux soins aux habitants de la communauté des communes et de faciliter l'installation de nouveaux praticiens, il a été décidé de mailler le territoire de l'intercommunalité par des pôles de santé.

Ainsi, compte tenu des projets de construction d'un complexe à Verneuil d'Avre et d'Iton et de réhabilitation de la maison Normande de Breteuil et d'un bâtiment à La Neuve Lyre en vue d'accueillir ces maisons de santé, et afin de permettre le déploiement de ces dispositifs de santé (pôles de santé et maisons de santé), Le Conseil Communautaire s'est prononcé sur une nouvelle rédaction permettant de pouvoir intervenir sur l'ensemble du territoire de l'INSE27, quand le besoin sera identifié, sans avoir à revenir sur une modification statutaire.

Pour ces raisons, les statuts ont donc été modifiés pour prendre en compte l'ensemble de ces éléments.

Conformément à la réglementation, les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications votées lors du conseil communautaire du 17 Mars 2021.

Après avoir pris connaissance de la nouvelle rédaction des statuts de l'Interco,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la nouvelle version des statuts de la Communauté de Communes
INTERCO NORMANDIE SUD EURE

Une copie des nouveaux statuts est jointe à la présente délibération

Repas des Anciens et du Noël des enfants : Nouvelles modalités

Le mois de décembre étant particulièrement chargé, M. le Maire propose au conseil de programmer désormais le repas des anciens mars, réservé aux personnes âgées d'au moins 65 ans avec animation, au mois de mars. Rien de changé pour le Noël des enfants. En revanche, une boîte de chocolats et une bouteille de pommeau d'artisans locaux seront offerts aux personnes d'au moins 70 ans inscrites sur les listes électorales.

Point sur le barnum

Le barnum appartenant à la commune sera remis en état et proposé à la location avec le jardin de la Maison des Barils pour l'organisation d'évènements privés.

Organisation du 14 Juillet

Cet évènement rassemblera une quarantaine d'invités dans le jardin de la Maison des Barils ayant répondu à l'invitation de M. le Maire

Accès à Center-Parcs

Un courrier a été adressé aux habitants de la commune les informant que pour le moment l'accès au parc n'est pas possible pour les habitants des Barils et les enfants du personnel.

M. le Maire fait part qu'il a proposé à la direction de Center Parcs de mettre en place une tarification préférentielle pour les amis et membres de la famille des habitants de la commune.

Ouverture de la mairie au mois d'août

La mairie sera ouverte uniquement les vendredis de 18h à 19 h 30.

Point sur les caméras

Gilles Martin rend compte de la réunion qui a eu lieu avec le gendarme référent sûreté en prévention et vidéoprotection pour nous présenter les axes routiers qui pourraient être protégés et les types de vidéos ; Des aides financières pourront être apportées au projet dans le cadre de la sécurisation. Il est rappelé qu'une aide financière a déjà été déposée auprès du SIEGE.

Questions diverses

1. Une nouvelle opération de changement des lanternes d'éclairage public a eu lieu à la Prairie et à la Flouterie
2. Alain BRUNET demande s'il est possible de mettre des avaloirs à la sortie de la commune proche du cimetière afin d'éviter des inondations. Le service de voirie de l'INSE sera contacté.
3. Hubert PRIVÉ fait part que l'association BAC a créé un emploi à mi-temps. Cette personne assurera une permanence du show-room du mercredi au dimanche de 15h à 19h.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45. Prochain conseil fixé au 10 septembre 2021 à 19 heures.

Philippe OBADIA <i>Pouvoir de Stéphane SERGENT</i>	Patrick PAUCHET <i>Pouvoir d'Hélène DELERIS</i>	Gilles MARTIN
Alain BRUNET	Ghislaine CHABLE	Hélène DELERIS <i>Pouvoir à Patrick PAUCHET</i>
Michèle POTIER	Hubert PRIVÉ	Alain RATTIER
Damien SCHAEFLE	Stéphane SERGENT <i>Pouvoir à Philippe OBADIA</i>	